FRC 4°. 27583

27583

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

Case FRC 12859

PAR PLET-BEAUPREY,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Envoyé, par décret du 23 nivôse, dans les départemens de la Sarthe, l'Orne, la Manche, le Calvados, la Seine-Inférieure et l'Eure, pour la régénération des haras, de retour à Paris le 16 prairial;

DES FRAIS ET DÉPENSES DE SA MISSION;

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3 de la République française une et indivisible:

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

RECETTE.

A la trésorerie nationale, sur un mandat du comité des inspecteurs, l'un du 30 nivôse, de six mille livres; l'autre, du 15 germinal, de quatre mille livres; ensemble la somme de dix mille livres, ci . . . . 10,000 liv.

Du receveur du district d'Argentan, en floréal, six mille livres, ci 6,000

TOTAL . . . . . 16,000 liv.

Dépense.

La nature de cette mission exigeant que je voyageasse, tant en grande route qu'en chemins de traverse, conséquemment à cheval comme en voiture, par arrêté du comité de salut public du 29 nivôse il a été mis à ma disposition trois chevaux de trait et un conducteur : ce qui m'a mis dans le cas de ne prendre que très-rarement la poste et d'éviter des frais énormes que plus de mille lieues de route auroient causés.

Pour frais de poste, lorsque les chevaux qui m'avoient été confiés étoient fatigués, mille trente-une livres, ci	1,031 liv.
Pour nourriture des chevaux dans les endroits où il n'y avoit pas d'étape ; entretien de fers et de leurs équipages, deux mille six cent vingt-trois livres, ci.	2,623
Pour graissage et raccommodage de voitures, cinq cent soixante-onze livres, ci . . .	571
Pour secours à des vieillards malheureux et infirmes, pendant mon séjour à Caen, lors de l'insurrection de cette commune dans les 13, 14, 15 et 16 ventôse, cinq cent cinquante livres, ci	550
Pour frais de route, pour un postillon, un domestique, quelquefois un secrétaire et moi, pendant le temps de ma mission, en parcourant tout ou partie des six départemens qu'elle comprenoit, dix-neuf mille neuf cent seize livres, ci	19,916
Pour frais d'impressions et gratifications à quelques écrivains, ayant eu très-peu de temps un secrétaire, douze cents livres, ci .	1,200
Total de la dépense	25,891 liv.
Je n'ai reçu que	16,000
Avance	9,891

LIBRARY CHICAGO

N'ayant pu, par la loi du 18 floréal, prendre de fonds sur aucune caisse ; ne pouvant en demander au comité des inspecteurs, parce que je n'aurois pu assigner un lieu fixe où j'eusse pu les toucher, par le court séjour que j'ai fait dans chaque endroit, j'ai avancé la somme de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze livres, portée ci-contre.

J'ai reçu le 4 messidor, du comité des inspecteurs de la Convention nationale, un mandat de la somme de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze livres, pour supplément de dépense.

OBSERVATIONS.

Dans cette somme de 19,916 liv., sont compris tous les frais de commissionnaires, gendarmes d'ordonnance, et autres de ce genre.

Je déclare n'avoir mis en réquisition aucune espèce d'aliment pour ma nourriture ou autres matières pour mes besoins. J'ai payé tout ce que j'ai consommé.

J'ai remis au comité des inspecteurs le cachet qui m'avoit été confié.

Au citoyen Trouville, préposé pour la fourniture des voitures aux représentans du peuple qui vont en mission, deux voitures garnies de leurs vaches, qu'il m'avoit délivrées.

Enfin, j'ai remis en très-bon état à la commission des transports et remontes les trois chevaux de trait qui avoient été mis à ma disposition.

Il a été remis à la direction des voitures et selleries de la République, confiée au citoyen Trouville, et en présence du citoyen Fauvelle, sellier en chef des ateliers de ladite direction, par le citoyen Bauprey, représentant du peuple, une voiture et sa vache, qui lui avoient été livrées le premier pluviôse dernier.

Fait à Paris, le 17 germinal, l'an troisième de la République française.

Signé, TROUVILLE.

Il a été remis à la direction des voitures et selleries

de la République, confiée au citoyen Trouville, et en présence du citoyen Fauvelle, sellier en chef des ateliers de ladite direction, par le citoyen Beauprey, représentant du peuple, une voiture et sa vache, qui lui avoient été livrées par ladite direction, le 14 germinal, l'an 3.

Fait à Paris, le 17 prairial, l'an troisième de la République française.

Signé, TTOUVILLE.

Le citoyen Plet-Beauprey, représentant du peuple, a remis au bureau de l'inspecteur des fournitures de la Convention nationale un cachet qui lui a servi pour sa mission.

Paris, le 2 messidor, troisième année républicaine.

Pour copie conforme aux originaux restés entre mes mains :

Paris, 6 messidor, troisième année républicaine.

Signé, PLET-BEAUPREY.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor, an 3.